

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KNOERINGUE DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026</b></p>
--

**LISTE de PRESENCE**

**Sous la présidence de M. GUTZWILLER Laurent, Maire**

**Présents :** MM. WILHELM Caroline, MUNCH Johnny, MULLER Anaïs, adjoints.  
MM. BOLLE Alexandre, DIETSCHY Camille, MERTZ Julie, MUNCH Pascal, PITIOT Alexandre, SCHAERER Mathilde, UEBERSCHLAG Franck.

**Absent excuse :** M. UEBERSCHLAG Franck ayant donné procuration à Mme MERTZ Julie

**Le secrétaire de séance :** Mme WILHELM Caroline

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la réunion du 30 mars 2026
2. Renouvellement de la CCID
3. Urbanisme
4. Personnel communal : création de poste
5. Travaux communaux
6. Divers

**1. - APPROBATION du PV de la REUNION du 30 mars 2026**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**2. – RENOUVELLEMENT de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Le Conseil Municipal souhaite prolonger le délai de concertation des personnes susceptibles d'intégrer la CCID avant de porter définitivement son choix sur les 24 personnes soumises à l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques

### 3. – URBANISME

#### 3.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
DP Walczach Hervé	18, rue du Gué	Clôture grillagée	Favorable
DP Maigret Jean-Paul	14, rue des Prés	Piscine semi-enterrée	En cours

Mme MULLER Anaïs propose de sensibiliser les habitants à la liberté de circulation de la faune (hérissons,...) lors de pose de clôture diverses notamment. Une communication ad hoc sera faite via les supports habituels.

#### 4. – PERSONNEL COMMUNAL – délibération portant création d'un emploi permanent d'assistant de gestion administrative et comptable

##### Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire ,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'assistant de gestion administrative et comptable relevant du grade de rédacteur à raison d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures (soit 24.00/35<sup>èmes</sup>), compte tenu de l'accroissement temporaire de travail dans le service administratif ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du 02/07/2026, un emploi permanent d'assistant de gestion administrative et comptable relevant du grade de rédacteur, à raison d'une durée hebdomadaire de service 24 heures (soit 24.00/35<sup>èmes</sup>), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

**Article 2** : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Article 3** : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

## **5. – TRAVAUX COMMUNAUX**

### **5.1. – Porte d'entrée de la MAM**

Monsieur le Maire renvoie les nouveaux membres du Conseil Municipal à la lecture des procès-verbaux précédents pour rappeler les circonstances de la nécessité de procéder au remplacement de la porte d'entrée de la MAM.

Quatre devis sont présentés :

- Ent. Dattler : 14 019 € TTC (chêne massif)
- Ent. Pracht : 11 744 € TTC (chêne massif)
- Ent. Martinuzzi : 11 140 € TTC (chêne massif)
- Ent. Tryba : 10 538 à 11 438 € TTC (aluminium)

Après avoir souligné qu'il est judicieux d'opter pour une installation à un seul battant, car jugée plus solide, Monsieur le Maire propose également de choisir une porte en bois, plutôt qu'en alu ou PVC, afin de rester en harmonie avec les matériaux du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter son choix sur l'offre présentée par l'entreprise Martinuzzi pour un montant global de 11 140 € TTC.

### **5.2. – Presbytère**

Monsieur le Maire fait à nouveau référence aux précédents procès-verbaux pour justifier de la nécessité de créer une salle d'eau au RDC du presbytère ainsi que la rénovation de la cuisine. Il propose de programmer une réunion pour le 13 mai prochain afin de reprendre en main ce dossier et le finaliser enfin.

### **5.3. – Réfection du chemin de Banleweg**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Rokemann qui consiste en la réfection du chemin Banleweg par un grattage de la terre, d'une mise en banquette et d'un compactage sur 460 ml, pour un montant global de 4 627 € TTC. L'Association Foncière de Knoeringue, dans un souci d'économie d'échelle, propose de refaire ce chemin concomitamment avec celui de l'AF. Effectivement, le fait pour l'entreprise de n'avoir à déplacer la machine qu'une fois constitue une réduction non négligeable de la facture.

Un débat s'ensuit, notamment sur l'entame du chemin qui devrait, selon certains membres, être macadamisée.

Il est proposé de surseoir à la décision afin de se rendre préalablement sur site et mener réflexion.

La décision sera prise ultérieurement.

## **6. – DIVERS**

### **6.1. – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Conformément à l'article R.7 du code électoral et à la suite du renouvellement intégral des conseils municipaux, les commissions de contrôle des listes électorales (CCLE) de chaque commune doivent être renouvelées.

Pour rappel, la composition des CCLE a été modifiée par la loi ordinaire n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales. Ainsi, dans la commune de Knoeringue, dans laquelle une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, la composition est la suivante :

- Un conseiller municipal,
- Un délégué de l'administration nommé par le Préfet, sur proposition du Maire,
- Un délégué du tribunal judiciaire. Le Maire fait une proposition au tribunal concerné qui approuvera cette proposition par voie d'ordonnance. Cette dernière devra être transmise à la Préfecture.

Les personnes proposées par Monsieur le Maire sont :

- Mme DIETSCHY Camille, conseiller municipal,
- Mme SCHAERER Mathilde, déléguée de l'administration,
- M. MUNCH Pascal, délégué du tribunal Judiciaire.

### **6.2. – Correspondant incendie et secours**

Le Conseil Municipal désigne Mme WILHELM Caroline au poste de correspondant incendie et secours.

### **6.3. – Représentant de SLA au Syndicat mixte des cours d'eau du sundgau oriental**

Le Conseil Municipal désigne Madame MULLER Anaïs, déléguée communale siégeant au titre de SLA au Syndicat.

## **6.4. – Achats divers**

### **6.4.1. – Téléphones portables**

Monsieur le Maire propose que soit mis à la disposition de l'ouvrier communal un téléphone portable (avec abonnement à un opérateur) afin que ce dernier ne soit plus amené à utiliser le sien dans le cadre de ses interventions pour la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à cet achat et à la souscription d'un abonnement.

A l'instar de l'ouvrier communal, il est décidé de faire l'acquisition d'un autre téléphone qui servira aux différents référents tournants de la salle communale dès lors qu'elle est louée.

### **6.4.2. – Débroussailleuse**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a passé commande d'une débroussailleuse autoportée à usage professionnel. Cette acquisition a été rendue nécessaire suite à l'irréparabilité de l'ancienne et à l'extension grandissante des surfaces à traiter. Elle est en attente de livraison.

### **6.4.3. – Meuble de rangement**

Il est décidé d'acheter un meuble servant au rangement de l'outillage de l'ouvrier communal. Il sera installé dans l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers.

## **6.5. – Journée citoyenne du 9 mai 2026**

Une réunion préparatoire à la manifestation est prévue le 4 mai 2026. A ce jour, 44 personnes se sont déjà portées volontaires.

## **6.6. – Opération de fleurissement**

53 foyers sont impliqués dans cette opération. 1 232 fleurs et 137 sacs de terreau ont été commandés. La mairie a participé à hauteur de 1 848.20 € sur une somme globale de 4 587.70 €.

## **6.7. – Espèces envahissantes**

Une réunion d'information sur les espèces envahissantes (moustiques tigres notamment) se tiendra le 18 mai 2026 à 19h30. Avis aux personnes intéressées.

## **6.8. – Utilisation abusive des conteneurs**

Il semblerait que certains habitants de Muespach profitent des conteneurs de tri de Knoeringue faciles d'accès pour y déposer leurs déchets divers. Il est rappelé que ce site est réservé uniquement aux habitants de SLA, Communauté d'Agglomérations dont ne fait pas partie Muespach. Il est nécessaire d'en référer à SLA afin qu'une solution efficace soit trouvée au plus vite.

**Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la réunion du 30 mars 2026
2. Renouvellement de la CCID
3. Urbanisme
4. Personnel communal : création de poste
5. Travaux communaux
6. Divers

<b>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 27 avril 2026</b>
--

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
<b>GUTZWILLER Laurent</b>	<b>Maire</b>	
<b>WILHELM Caroline</b>	<b>Secrétaire de séance</b>	